

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 354

12 mars 2007

SOMMAIRE

Ad'Net S.A.	16973	King's Cross Asset Funding 1	16955
Agrégats de Construction Isolants et Matériaux S.A.	16990	King's Cross Asset Funding 19	16956
Barnico Holding S.A.	16972	King's Cross Asset Funding 2	16955
B.K.S. S.à.r.l.	16985	King's Cross Asset Funding 3	16954
B.K.S. S.à.r.l.	16947	King's Cross Asset Funding 4	16954
B.K.S. S.à.r.l.	16992	King's Cross Asset Funding 5	16952
B.K.S. S.à.r.l.	16992	King's Cross Asset Funding 7-SPRUCE ...	16962
Blackbird S.à r.l.	16981	King's Cross Asset Funding 8-MAPLE ...	16962
CL (Luxembourg) S.à r.l.	16947	Lagonda Investments S.A.	16977
CL (Luxembourg) S.à r.l.	16948	Luxembourg IFC	16948
CL (Luxembourg) S.à r.l.	16948	Luxembourg IFC	16948
Cobos S.A.	16956	Luxembourg IFC	16948
Comecom Holding	16954	Mastiff S.A.	16947
Communication - System & Business Consulting	16947	Mercator Invest S.A.	16950
Daras Investments S.A.	16963	Mermaid S.A.	16949
Digital Studio	16975	M.I.E. (Matériels d'Installation Electrique) S.A.	16991
Domus Fin S.A.	16988	Milton S.à r.l.	16964
Dorchester International	16949	Publicité et Média	16976
DS Bourgogne S.A.	16946	Quatuor S.A.	16952
Equip'ment & Services SA	16983	Riwalux S.à r.l.	16985
Fiduciaire Whitecourt	16981	Semafra S.A.	16968
FS Invest II S.à.r.l.	16952	Silcart S.A.	16946
FS Invest S.à r.l.	16951	Spirea Holding S.A.	16981
Furo SCI	16980	Spirea Holding S.A.	16981
GSCP V S.à r.l.	16951	Subtarc S.A.	16992
Holding Lukemis S.à r.l.	16983	Umbriel S.A.	16950
John K. S.A.	16956	Willy Putz S.A.	16978

Silcart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.777.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel
Director

Référence de publication: 2007016485/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05484. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

DS Bourgogne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 67.315.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend und sechs, am zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, im Amtssitze zu Remich.

Ist erschienen:

DS-RENDITE-FONDS NR.66 BOURGOGNE, GmbH & CO.KG, Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Stockholmer Allee 53, D-44269 Dortmund, bei Gegenwärtigem vertreten durch Frau Francine Moniot, mit Geschäftsanschrift in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Dortmund, am 5. Januar 2006, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Die Erschienene, in ihrer erwähnten Eigenschaft, hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Gesellschaft DS BOURGOGNE S.A., mit Sitz in L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 67.315, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Jacques Delvaux, mit Amtssitz in Luxemburg am 3. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 86 vom 11. Februar 1999.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt dreißigtausendneunhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig cents (30.986.69,- EUR), eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Aktien ohne Nennwert vollständig eingezahlt.

Die Erschienene DS-RENDITE-FONDS NR.66 BOURGOGNE, GmbH & CO.KG vorgeannt, ist Inhaber sämtlicher Aktien der vorgeannten Gesellschaft geworden.

Die Erschienene, in ihrer Eigenschaft als alleiniger Aktionär vorgeannter Gesellschaft, erklärt die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tage aufzulösen und zu liquidieren und ersucht sie den Notar diese Auflösung und Liquidation zu beurkunden.

Die Erschienene erteilt allen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung und erklärt, dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft in L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur aufbewahrt werden.

Die bestehenden Aktienzertifikate wurden in Gegenwart des Notars zerstört. Weiterhin wurde das Aktienregister annulliert.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Moniot, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 27 décembre 2006, vol. 471, fol. 48, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007016962/5770/42.

(070009443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

B.K.S. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 14, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 24.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016505/643/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04074. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Mastiff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 105.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

Référence de publication: 2007016510/231/14.

(070008958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

CL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 93.800.

Les comptes annuels au 26 mai 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007016512/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03572. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Communication - System & Business Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 69.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

MAZARS

Commissaire aux comptes

Signature

Référence de publication: 2007016536/1682/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05723. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

CL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 93.800.

Les comptes annuels au 26 mai 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007016514/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03576. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

CL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 93.800.

Les comptes annuels au 26 mai 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007016515/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03579. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Luxembourg IFC, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 44.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007016517/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03589. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Luxembourg IFC, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 44.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007016519/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03586. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Luxembourg IFC, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 44.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007016521/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03582. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Dorchester International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.770.

—
Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration tenu le mardi 1^{er} août 2006

Le Conseil adopte, à l'unanimité, la résolution suivante:

- Il décide le transfert du siège social au Luxembourg à l'adresse suivante : L-1331 Luxembourg, boulevard Grande-Duchesse Charlotte n° 25A.

Cette décision prend effet dès ce jour.

BUSINESS TOOLS INC. / CUSCO INC / OXFORD ASSOCIATES INC.

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Signature / Signature / Signature

Référence de publication: 2007016524/1969/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Mermaid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 66.340.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 septembre 2006, les mandats des administrateurs:

Monsieur Edward Bruin, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg,

a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Edward Bruin, Administrateur

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour MERMAID S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007016526/7229/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03190. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Mercator Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 35.915.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 18 décembre 2006, les mandats des administrateurs:

Monsieur Arie Bouman, Administrateur A, 21, Prins Hendriklaan, NL-1075 AZ Amsterdam
Monsieur Jan Ankarcrona, Administrateur A, 29, Argill Road, W8 7DA Londres
Monsieur Benoît Nasr, Administrateur B, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Arie Bouman, Administrateur A
- Monsieur Jan Ankarcrona, Administrateur A
- Monsieur Benoît Nasr, Administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour MERCATOR INVEST S.A.

B. Nasr

Administrateur B

Référence de publication: 2007016527/4547/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03182. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Umbriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 121.800.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, abgehalten
als ausserordentliche Generalversammlung am 15. Dezember 2006 in Luxembourg*

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig alle Verwaltungsratsmitglieder abzurufen, und zwar:

1) Herr Kristian Groke, Expert-comptable, wohnhaft in L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, und in seiner Eigenschaft als Präsident des Verwaltungsrates und als Delegierter des Verwaltungsrates.

2) Die Gesellschaft AURIGA S.A., mit Sitz in Republic of Panama, Panama 5, 30-20 Calle 34.

3) Die Gesellschaft KINGFISHER SERVICES S.A., mit Sitz in Republic of Panama, Panama 5, 30-20 Calle 34.

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig folgende neue Verwaltungsratsmitglieder, bis zum Jahre 2012, zu ernennen:

1) Herbert Breining, Privatbeamter, geboren in Wadgassen, am 18. Dezember 1947, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, 7. Gartenreihe 13.

2) Anne Lux, Privatbeamte, geboren in Wallerfangen, am 10. Juli 1952, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Otto-Hahn-Hügel 58.

3) Herr Josef Kalous, Direktor, geboren in Wien/Österreich, am 26. Oktober 1939, wohnhaft in E-07609 Les Palmeras, Carrer de les Mates 8-A.

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an einen oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates zu übertragen.

Versammlung des Verwaltungsrates

Sodann kamen die Mitglieder des Verwaltungsrates in einer Sitzung zusammen und haben beschlossen Herrn Josef Kalous, Direktor, geboren in Wien/Österreich, am 26. Oktober 1939, wohnhaft in E-07609 Les Palmeras, Carrer de les Mates 8-A, zum Präsidenten des Verwaltungsrates und zum Delegierten des Verwaltungsrates mit alleiniger Zeichnungsvollmacht, bis zum Jahre 2012, zu ernennen.

Luxembourg, den 15. Dezember 2006.

UMBRIEL S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007016542/1276/34.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01536. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

GSCP V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.403.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 décembre 2006, a décidé d'accepter la démission de Hughes Lepic, C/O GOLDMAN SACHS, Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Angleterre, comme gérant, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 décembre 2006, composé comme suit:

- Gerard Meijssen
- Ulrika Werdelin
- John Bowman
- Carlos Pla
- Alain Steichen
- Rosa Villalobos

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour GSCP V S.à r.l.

R. Villalobos

Managing Director

Référence de publication: 2007016530/3521/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 10 janvier 2007, a décidé d'accepter la démission de Alain Steichen, C/O BONN SCMITT STEICHEN, 44, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme gérant de catégorie A, et de nommer Rosa Villalobos, C/O GOLDMAN SACHS 1 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG S.à r.l., 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, LU, comme gérante de catégorie A, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 10 janvier 2007, composé comme suit:

- Rosa Villalobos
- Steven Sher
- Peter Korsholm
- David Jeffreys

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour FS INVEST S.à r.l.

R. Villalobos

Référence de publication: 2007016531/3521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05270. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

FS Invest II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 107.850.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 10 janvier 2007, a décidé d'accepter la démission de Alain Steichen, C/O BONN SCMITT STEICHEN, 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme gérant de catégorie A, et de nommer Rosa Villalobos, C/O GOLDMAN SACHS 1 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG S.à r.l., 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, LU, comme gérante de catégorie A, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 10 janvier 2007, composé comme suit:

- Rosa Villalobos
- Steven Sher
- Peter Korsholm
- David Jeffreys

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier, 2007.

Pour FS INVEST II S.à r.l.

R. Villalobos

Référence de publication: 2007016532/3521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

King's Cross Asset Funding 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.962.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016534/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04665. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Quatuor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 49.493.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by its director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, having its registered office at Apia Samoa, itself represented by its director, Mrs. Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- the company QUATUOR S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 49.493), having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1st Floor, was incorporated by a notarial deed, on December 8, 1994, published in the Memorial Recoil des Sociétés et Associations C number 199 of 1995.

- The capital amount is stated at EUR 30,986.69 (thirty thousand nine hundred and eighty-six Euro sixty-nine cents) divided into 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares without a par value;

- The appearing person declares that NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, is the sole shareholder and holder of all the shares of QUATUOR S.A.

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company QUATUOR S.A.

- It has knowledge of the articles of incorporation of the company and it is perfectly aware of the financial situation of the company.

- It gives full discharge, in connection with their functions, to the directors and the statutory auditor until the present date.

- It is vested, in its capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to its person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company QUATUOR S.A.

The books, accounts and documents of QUATUOR S.A., will be safekept for a period of five years in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1st Floor.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par son directeur, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son directeur, Madame Rika Mamdy, administrateur de société, ave adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société QUATUOR S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 49.493), ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1^{er} étage, a été constituée suivant act notarié Rebe, en date du 8 décembre 1994, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 109 de 1995.

- La société a actuellement un capital social de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans designation de valuer nominal;

- La comparante déclare que NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, est l'actionnaire unique et propriétaire de toutes les actions de la société QUATUOR S.A.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société QUATUOR S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la sociétés et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société QUATUOR S.A.

Les livres et documents comptables de la société QUATUOR S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1^{er} étage.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Mamdy, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 56, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007016973/242/77.

(070009637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

King's Cross Asset Funding 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.395.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016535/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04659. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Comecom Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.312.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour COMECOM HOLDING

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016585/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00447. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

King's Cross Asset Funding 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.394.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016537/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04657. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

King's Cross Asset Funding 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.393.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016539/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04655. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

King's Cross Asset Funding 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.392.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016541/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04652. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

John K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 120.204.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du mardi 9 janvier 2007 tenue à L-2324 Luxembourg, 3, rue Jean-Pierre Pescatore

Présents: Patrick Hosti, administrateur
Jean-Pierre Invernizzi, administrateur
Excusé: François Altwies, administrateur démissionnaire

Ordre du jour:

Démission d'un administrateur et remplacement par cooptation d'un nouvel administrateur.

Décisions

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Invernizzi.

Le conseil d'administration prend acte de la démission datée de ce jour de Monsieur François Altwies.

Le conseil d'administration décide de nommer par cooptation Monsieur Mikaël Martinez, né à Lyon (F) le 5 mars 1974, demeurant à L-4973 Dippach, route de Longwy, 109, en qualité d'administrateur avec pouvoir de signature con-jointe avec celle d'un autre membre du conseil d'administration.

La nomination de Monsieur Martinez sera soumise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 14 heures 35.

J.-P. Invernizzi / P. Hosti
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007016544/7254/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06600. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

King's Cross Asset Funding 19, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.345.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007016545/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04754. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Cobos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 123.470.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twentieth day of December.
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. MONEGATE HOLDING S.A., with registered office at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, City of Panama, Republic of Panama, Public Register of Panama number 17.176, here represented Mr Benoît Caillaud, lawyer, residing in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, by virtue of proxy given on December 15, 2006.

2. INTERGEM HOLDING S.A., with registered office at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, City of Panama, Republic of Panama, Public Register of Panama number 13.634, here represented Mr Benoît Caillaud, pre-named, by virtue of proxy given on December 15, 2006.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a *société anonyme* which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a *société anonyme* under the name of COBOS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events.

Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three thousand hundred (3,100) shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall convene at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director for the conduct of the daily management of the corporation, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of June at 5.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices.

Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at anytime and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and Payment

Thereupon, the appearing parties, here represented as stated here above, declare to subscribe to the shares as follows:

	Shares
1. MONEGATE HOLDING S.A., prenamed, one thousand five hundred fifty	1,550
2. INTERGEM HOLDING S.A., prenamed, one thousand five hundred fifty	1,550
Total: three thousand hundred	3,100

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euros (EUR 31.000,-) as was certified to the notary executing this deed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2007.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2008.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1- The number of directors is fixed at three (3), and the number of auditors at one (1).

2- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:

a) Mr Clive Godfrey, lawyer, born in Courtrai (Belgium), on August 6, 1954, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

b) Mr Alain Noullet, private employee, born in Berchem-Sainte-Agathe (Belgium), on November 2, 1960, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

c) Mr Stéphane Biver, private employee, born in Watermael-Boitsfort (Belgium) on August 3, 1968, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

3- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:

The company DATA GRAPHIC S.A., R.C.S. Luxembourg number B 42.166, with registered office established in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

4- The registered office of the company is established in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MONEGATE HOLDING S.A., dont le siège est établi East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, City of Panama, Republic of Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous le numéro 17.176, ici représentée par M^e Benoit Caillaud, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2006.

2. INTERGEM HOLDING S.A., dont le siège social est établi East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, City of Panama, Republic of Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous le numéro 13.634, ici représentée par M^e Benoit Caillaud, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COBOS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de mille (10,-) euros chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur délégué pour la gestion journalière de la société, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 17.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

	Actions
1. MONEGATE HOLDING S.A., préqualifiée, mille cinq cent cinquante	1.550
2. INTERGEM HOLDING S.A., préqualifiée, mille cinq cent cinquante	<u>1.550</u>
Total: trois mille cent	3.100

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:

a) Monsieur Clive Godfrey, avocat, né à Courtrai (Belgique), le 6 août 1954, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

b) Monsieur Alain Noullet, employé privé, né à Berschem-Sainte-Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

c) Monsieur Stéphane Biver, employé privé, né à Watermael-Boitsfort le 3 août 1968, demeurant professionnellement à L - 2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:

La société de droit Luxembourgeois DATA GRAPHIC, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 42.166, dont le siège social est établi 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 8, case 11. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007016818/220/298.

(070009621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

King's Cross Asset Funding 8-MAPLE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, rue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.295.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016547/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

King's Cross Asset Funding 7-SPRUCE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, rue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.296.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016548/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04675. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Daras Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 83.985.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Annalisa Ciampoli agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société PLURISUPPLIES LLC, société de droit américaine, ayant son siège social à A Pond Road Ronkokoma 11779 New York en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme DARAS INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg 38, avenue de la Faïencerie R.C.S. Luxembourg section B numéro 83.985, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 261 du 15 février 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme DARAS INVESTMENTS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente-trois mille euros (33.000,- EUR) représenté par trois mille trois cent (3.300) actions avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme DARAS INVESTMENTS S.A. et qu'en tant actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

IV.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cents euros (700,- EUR), sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Ciampoli, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 27 décembre 2006, vol. 471, fol. 50, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007016775/5770/44.

(070009320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Milton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.486.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the thirteenth of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1. Mr. Bogdan Jedrzejczyk, company director, born in Bydgoszcz, Poland, on March 19th, 1961, with address at Gładka 11, 85-150 Bydgoszcz, Poland,

2. Ms Elzbieta Jedrzejczyk, company director, born in Bydgoszcz, Poland, on May 28th, 1957, with address at Wisłana 100, 05-507 Słomczyn k Warszawy, Poland,

both here represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch,
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a *société à responsabilité limitée*:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name MILTON, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed as follows:

1. Mr. Bogdan Jedrzejczyk, prenamed, two hundred and fifty shares	250
2. Ms. Elzbieta Jedrzejczyk, prenamed, two hundred and fifty shares	250
Total: five hundred shares	500

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the partners

1) The company will be administered by:

Doeke van der Molen, having its professional address at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The duration of his mandate is unlimited and it has the power to bind the company by his sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Bogdan Jedrzejczyk, administrateur de société, né à Bydgoszcz, Pologne, le 19 mars 1961, demeurant à Gładka 11, 85-150 Bydgoszcz, Pologne,

2. Madame Elzbieta Jedrzejczyk, administrateur de société, né à Bydgoszcz, Pologne, le 18 mai 1957, demeurant à Wisłana 100, 05-507 Słomczyn k Warszawy, Pologne,

les deux ici représentés par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Mersch, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination MILTON, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Bogdan Jedrzejczyk, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
2. Madame Elzbieta Jedrzejczyk, prénommée, deux cent cinquante parts sociales	<u>250</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions des associés

1) La société est administrée par:

Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2006, vol. 440, fol. 33, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007016845/242/246.

(070009736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Semafra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 123.461.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ACTE CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante représentée comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de SEMAFRA S.A.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de cinq millions trente et un mille euros (EUR 5.031.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société est engagée en toute circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la

signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mercredi du mois de novembre à 9 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante ACTE CO. LIMITED, préqualifiée déclare souscrire les trois mille cent (3.100) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Davide Murari, employé privé, né le 14 juin 1967 à Verone (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
 - b) Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, né le 16 avril 1971 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
 - c) Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, né le 8 juin 1972 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

3.- Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:

Monsieur Davide Murari, prénommé.

4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, RCS Luxembourg B 79.262

5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront d'une année et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. La Rocca, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 157S, fol. 21, case 9. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007016778/202/197.

(070009545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Barnico Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 84.003.

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BARNICO HOLDING S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 84.003, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 262 du 15 février 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda Janin, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sans valeur nominale.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions de la société sont présentes ou représentées.

V.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

VI.- Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société ENTREPRISE BELLE VUE Ltd, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 86.780.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut se référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme ALPHA EXPERT S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Weber, M. Janin, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 décembre 2006, vol. 437, fol. 35, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 janvier 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007016794/236/69.

(070009402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Ad'Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 21A, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 67.532.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AD'NET S.A., avec siège social à L-2172 Luxembourg, 21A, rue Alphonse München, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.532,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 128 du 1^{er} mars 1999.

Le capital social a été converti en Euros suivant extrait de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 18 juillet 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 243 du 13 février 2002.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 octobre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 98 du 3 février 2005.

Le capital social de la société s'élève au montant de cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 182.500,-), représenté par sept mille trois cents (7.300) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert Hochmuth, administrateur de sociétés, demeurant à L-2170 Luxembourg, 21A, Alphonse München,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Crea, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente et la location de navires ainsi que l'exploitation d'une agence d'affaires.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées, la société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

2.- Modification de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de cosignature obligatoire soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente et la location de navires ainsi que l'exploitation d'une agence d'affaires.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées, la société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de cosignature obligatoire soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. Hochmuth, P. Crea, M. Galowich, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2006, vol. 362, fol. 98, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 janvier 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007016799/201/79.

(070009394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Digital Studio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphael.

R.C.S. Luxembourg B 91.686.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

La société anonyme SAIOS TECHNOLOGIES HOLDING S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 64.596,

ici représentée par Monsieur Franjo Biewer, gérant de société, demeurant à D-54295 Trèves, Ferdinand-Tietz-Strasse 25,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 18 décembre 2006,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter les faits suivants:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée DIGITAL STUDIO, S.à r.l., avec siège social à L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 91.686, suite à deux cessions de parts sociales sous seing privé du 25 septembre 2006,

lesquelles cessions de parts, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Que la société DIGITAL STUDIO, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 2003, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés numéro 279 du 14 mars 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1243 du 25 novembre 2003.

Que le capital social de ladite société s'élève actuellement au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représentée par cinq cents (500) part sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de transférer le siège social de la société de Bridel à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.

Troisième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, accepte les démissions de Messieurs Sebastian Kostka et Claude Kongs en tant que gérants de la société et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de nommer comme gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Sebastian Kostka, gérant de société, demeurant à L-7462 Moersdorf, 27, rue de Glabach.

Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Franjo Biewer, gérant de société, demeurant à D-54295 Trèves, Ferdinand-Tietz-Strasse 25.

La société est engagée par la signature individuelle de Monsieur Sebastian Kostka jusqu'à concurrence du montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-). Au-delà de ce montant les signatures conjointes des deux gérants sont requises.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Biewer, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2006, vol. 362, fol. 98, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 janvier 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007016804/201/58.

(070009392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

P&M, Publicité et Média, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 16.722.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PUBLICITE ET MEDIA, en abrégé P&M, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 16.722,

au capital social de cent quatre-vingt mille Euros (EUR 180.000,-), représenté par mille huit cents (1.800) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune,

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Mersch, en date du 18 mai 1979, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 193 du 25 août 1979, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} février 1982, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 101 du 14 mai 1982;

- suivant acte reçu par le même notaire Frank Baden, en date du 19 décembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 42 du 12 février 1985;

- suivant acte reçu par le même notaire Frank Baden, en date du 5 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 434 du 31 décembre 1988;

- suivant acte reçu par le même notaire Frank Baden, en date du 13 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 94 du 1^{er} mars 1991;

- suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 431 du 7 août 1997;

- suivant acte reçu par le même notaire Paul Frieders, en date du 23 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 78 du 6 février 1998;

- suivant deux actes reçus par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 2001, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 803 du 25 septembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert Hochmuth, administrateur de sociétés, demeurant à L-2170 Luxembourg, 21A, Alphonse München,

et qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Ierace, indépendant, demeurant à L-4993 Sanem, 7, Cité Schmiedenacht.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur.

3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

16977

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme PUBLICITE ET MEDIA, en abrégé P&M, avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Robert Hochmuth, administrateur de sociétés, demeurant à L-2170 Luxembourg, 21A, Alphonse München,

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. Hochmuth, M. Galowich, A. Ierace, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2006, vol. 362, fol. 98, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 janvier 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007016808/201/68.

(070009389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Lagonda Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.076.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by its director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, having its registered office at Apia Samoa, itself represented by its director, Mrs. Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- the company LAGONDA INVESTMENTS S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 81.076), having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor, was incorporated by a deed of M^e Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on February 22, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 507 of July 5, 2001.

- The capital amount is stated at EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) divided into 320 (three hundred and twenty) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each;

- The appearing person declares that NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, is the sole shareholder and holder of all the shares of LAGONDA INVESTMENTS S.A.

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company LAGONDA INVESTMENTS S.A.

- It has knowledge of the articles of incorporation of the company and it is perfectly aware of the financial situation of the company.

- It gives full discharge, in connection with their functions, to the directors and the statutory auditor until the present date.

- It is vested, in its capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to its person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company LAGONDA INVESTMENTS S.A.

The books, accounts and documents of LAGONDA INVESTMENTS S.A., will be safekept for a period of five years in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par son director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son director, Madame Rika Mamdy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société LAGONDA INVESTMENTS S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 81.076), ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 22 février 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 507 du 5 juillet 2001;

- La société a actuellement un capital social de EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune;

- La comparante déclare que NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, est l'actionnaire unique et propriétaire de toutes les actions de la société LAGONDA INVESTMENTS S.A.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société LAGONDA INVESTMENTS S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société LAGONDA INVESTMENTS S.A.

Les livres et documents comptables de la société LAGONDA INVESTMENTS S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Mamdy, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 56, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007016974/242/79.

(070009640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Willy Putz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.244.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société WILLY PUTZ S.A. avec siège social à L-9122 Schieren, rue de la Gare

constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck en date du 15 juillet 1986, publié au Mémorial C - Recueil Spécial des Sociétés et Associations - numéro 259 du 12 septembre 1986, transformée en société anonyme suivant acte reçu par le même notaire en date du 15 juillet 1993, publié au Mémorial C, page 21.898 de l'année 1993.

Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck, le 20 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 617 du 20 avril 2002.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Mia Van De Berg, demeurant à Mertzig
et comme scrutateur: Madame Sylvie Hansen, demeurant à Doncols,
tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Resteront pareillement annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentatives du capital social de trente-cinq mille (35.000,-) euros, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société
- 2.- Décharge au conseil d'administration actuel
- 3.- Nomination d'un liquidateur de la société et définition de ses pouvoirs
- 4.- Nomination du/des commissaires vérificateurs de la liquidation
- 5.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Monsieur Michel Sutter, employé privé, demeurant à Consdorf.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, il peut accomplir des actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire vérificateur de la liquidation Monsieur Pierre Hoffmann, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en raison des présentes, sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Arend, M. Van De Berg, S. Hansen, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 4 janvier 2007, vol. 408, fol. 81, case 9. RED/2007/21. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 janvier 2007.

L. Grethen.

Référence de publication: 2007016953/240/66.

(070009466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Furo SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8274 Kehlen, 14, Am Kepbrill.

R.C.S. Luxembourg E 3.197.

L'an deux mille sept, le quatre janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Emile Funck, pensionné, demeurant à L-8274 Kehlen, 14, Am Kepbrill;
- 2.- Madame Liliane Rommes, pensionnée, demeurant à L-8274 Kehlen, 14, Am Kepbrill;
- 3.- Monsieur Christian Funck, ouvrier, demeurant à L-8274 Kehlen, 14, Am Kepbrill, ici représenté par Monsieur Emile Funck, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 janvier 2007.
- 4.- Madame Pascale Demangel, employée privée, épouse de Monsieur Roger Hutmacher, demeurant à L-4954 Bascharage, 30, Cité Kauligwies, ici représentée par Monsieur Emile Funck, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 30 décembre 2006.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société civile immobilière FURO SCI, ayant son siège social à L-4552 Differdange, 64A, rue de l'Eglise, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1899 du 10 octobre 2006.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section E et le numéro 3.197.

II.- Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Emile Funck, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
2.- à Madame Liliane Rommes, prénommée, quarante-neuf parts sociales	49
3.- à Monsieur Christian Funck, prénommé, une part sociale	1
4.- à Madame Pascale Demangel, prénommée, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-4552 Differdange, 64A, rue de l'Eglise, à L-8274 Kehlen, 14, Am Kepbrill et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 4 pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Kehlen.»

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-), est à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: E. Funck, L. Rommes, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 50, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 janvier 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007016960/222/53.

(070009549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Spirea Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 41.932.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007016500/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05624. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Spirea Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 41.932.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007016501/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05627. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Fiduciaire Whitecourt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 101.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

I. Whitecourt

Référence de publication: 2007016503/7253/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06411. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Blackbird S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 75.361.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twentieth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

PRISMA ENERGY LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

here represented by Ms Elisabeth Maas, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on December 18, 2006.

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through his representative, has requested the notary to state that:

- Pursuant to a share purchase agreement dated December 19, 2006, the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of BLACKBIRD, S.à r.l., having its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 75.361 (the Company).

- the capital of the Company is set at twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-) divided into five hundred and one (501) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

- the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- the appearing party, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company, including but not limited to, all the shares held by the Company in PRISMA ENERGY POLAND INVESTMENT B.V., and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company including without limitation those hidden and unknown at the present time;

- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;

- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the Company's registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingtième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

PRISMA ENERGY LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Ici représentée par Maître Elisabeth Maas, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Suivant contrat de cession daté du 19 décembre 2006, la comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BLACKBIRD, S.à r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.361 (la Société).

- le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) divisé en cinq cent et une (501) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

- la comparante a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- la comparante, en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société, comprenant notamment toutes les actions détenues par la Société dans PRISMA ENERGY POLAND INVESTMENT B.V., et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

- la comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société à 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: E. Maas, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2006, vol. 440, fol. 50, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007016975/242/77.

(070009644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Equip'ment & Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4698 Lasauvage, 81, place de Saintignon.

R.C.S. Luxembourg B 102.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 janvier 2007.

Pour la société

A. Holtz

Le notaire

Référence de publication: 2007021593/2724/13.

(070008581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Holding Lukemis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 123.430.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le trois janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

La société à responsabilité limitée S.A.F.E. INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis, en voie de formalisation auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 3 janvier 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et la comparante, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a également pour objet l'acquisition d'un ou de plusieurs immeubles au Luxembourg et à l'étranger pour son propre compte ainsi que la mise en valeur de ces immeubles.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de HOLDING LUKEMIS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts sociales sont toutes attribuées à la société à responsabilité limitée S.A.F.E. INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ huit cent cinquante Euros (EUR 850,-).

Assemblée Générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Aymeric Kempf, gérant de sociétés, demeurant à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hellers, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 5 janvier 2007, vol. 364, fol. 3, case 12. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 janvier 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007016982/201/111.

(070009291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

B.K.S. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 14, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016504/643/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04072. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Riwalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.431.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den dritten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Walter Hosse, Kaufmann, wohnhaft in D-54441 Wellen, Moselstrasse 46.

2.- Frau Rita Lübeck, geborene Feltes, Steuerfachangestellte, wohnhaft in D-54441 Wellen, Moselstrasse 46.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung RIWALUX, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel, der Im- und Export mit Spielwaren, Geschenk-, Trend- und Sportartikel, Fahrrädern, Kinderfahrzeuge und deren Zubehör sowie die Industrievertretung in denselben Bereichen.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zu Zweck die Erstellung von Finanzbuchführung, Lohn- und Einkommenssteuererklärungen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euros (EUR 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je ein hundert fünfundzwanzig Euros (EUR 125,-).

Die Gesellschaftsanteile werden wie folgt übernommen:

1.- Herr Walter Hosse, Kaufmann, wohnhaft in D-54441 Wellen, Moselstrasse 46, zweiunddreissig Anteile	32
2.- Frau Rita Lübeck, geborene Feltes, Steuerfachangestellte, wohnhaft in D-54441 Wellen, Moselstrasse 46, achtundsechzig Anteile	68
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Einzahlung der Gesellschaftsanteile

Die ein hundert (100) Gesellschaftsanteile werden wie folgt eingezahlt:

- bis zum Belaufe des Betrages von acht tausend fünf hundert Euros (EUR 8.500,-) mittels Bareinzahlung, so dass der Betrag von acht tausend fünf hundert Euros (EUR 8.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde;

- bis zum Belaufe des Betrages von vier tausend Euros (EUR 4.000,-) mittels einer Sacheinlage bestehend in dem Einbringen eines PKW's der Marke AUDI, Typ C4, Kennnummer TR-WH84, Fahrzeug Ident.- Nr. WAUZZZ4AZTN092231 6, sowie diese Sacheinlage aus einem Schreiben der Gesellschafter hervorgeht, welches Schreiben nachdem es durch die Komparenten und den amtierenden Notar ne varietur paraphiert, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten bestätigen die Existenz sowie den Wert dieser Sacheinlage, und entbinden den amtierenden Notar diesbezüglich jeder Verantwortung.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr acht hundert fünfzig Euros (EUR 850,-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:

- Herr Günter Hosse, Kaufmann, wohnhaft in D-56154 Boppard, Mainzerstrasse 28.

Herr Walter Hosse, Kaufmann, wohnhaft in D-54441 Wellen, Moselstrasse 46.

b) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft rechtskräftig durch seine alleinige Unterschrift verpflichten bis zu einem Betrag von zwei tausend fünf hundert Euros (EUR 2.500,-). Für alle Verpflichtungen die über diesen Betrag hinausgehen, bedarf es den gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Hosse, R. Lübeck, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 5 janvier 2007, vol. 364, fol. 6, case 2. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 15. Januar 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007016981/201/114.

(070009293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Domus Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 62.867.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DOMUS FIN S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62.867, originellement constituée sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination sociale de DOMUS FEV HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 6 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 305 du 4 mai 1998,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 31 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 465 du 16 juin 1999, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en DOMUS FIN S.A.,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 736 du 14 mai 2002,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1605 du 8 novembre 2002, contenant notamment la transformation en une société en nom collectif et le changement de la dénomination sociale en DOMUS FIN LUIGIZUNINO S.N.C.,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 957 du 16 mai 2006, contenant notamment la transformation en société anonyme et le changement de la dénomination sociale en DOMUS FIN S.A.,

ayant un capital social de cinq millions cent soixante-cinq mille euros (5.165.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ronald Gillard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Luc Jourdan, Directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la société en ZUNINO INVESTIMENTI ITALIA S.P.A.
- 2.- Transfert du siège social, statutaire et administratif du Luxembourg en Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.
- 3.- Refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet social.
- 4.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société. Nomination de nouveaux administrateurs ainsi que du collège des commissaires aux comptes.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en ZUNINO INVESTIMENTI ITALIA S.P.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, (Grand-Duché de Luxembourg), à I-20121 Milano, 20 Via Bagutta., (Italie), et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050, et modification de son objet social pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

« **Art. 2.** La società ha per oggetto una o più délie seguenti attività:

- a) l'assunzione, diretta od indiretta, di interessenze o partecipazioni in altre imprese od in altre società od enti, di qualsiasi forma ed oggetto, in Italia ed all'estero;
- b) il coordinamento tecnico e finanziario delle società od enti nelle quali siano state assunte partecipazioni; e, in generale, la gestione e l'Amministrazione di servizi, quali in particolare i servizi di tesoreria, di informatica aziendale, di ricerca e sviluppo per conto delle consociate e/o di terzi;
- c) l'indirizzo gestionale delle società od enti nelle quali siano state assunte partecipazioni di controllo;
- d) l'investimento in titoli pubblici e privati e la loro negoziazione;
- e) l'acquisto, la vendita, la permuta ed ogni altra negoziazione di immobili;
- f) il compimento di qualsiasi operazione finanziaria, in Italia e all'estero, con esclusione soltanto della raccolta del risparmio e dell'esercizio del credito, di cui al D.Lgs 1^o Settembre 1993 n. 385, dell'attività di assicurazione, di cui al D.P.R. 13 febbraio 1959, n. 449, dell'attività fiduciaria e di revisione, di cui alla L. 23 novembre 1939 n. 1966 ed al R.D. 22 aprile 1940, n. 531.

La società potrà compiere tutte quelle altre operazioni commerciali, industriali, mobiliari ed immobiliari che saranno ritenute necessarie unicamente al fine del conseguimento degli scopi sociali suindicati e potrà altresì prestare fidejussioni e garanzie, anche reali, nel proprio interesse e nell'interesse di terzi e ciò anche nell'ipotesi che garantiti siano uno o più soci o società od enti, in cui uno o più soci siano partecipi, direttamente od indirettamente.»

Une copie des statuts en langue italienne, dûment approuvée par la présente assemblée, conforme à la législation italienne est jointe en annexe, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

L'assemblée décide que l'ensemble des documents sociaux jusqu'à la date du transfert du siège seront conservés au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, à disposition pour consultation.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en conformité avec la loi italienne pour un terme de trois ans, deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Luigi Zunino, entrepreneur, né à Nizza Montferrato, (Italie), le 24 avril 1959, demeurant professionnellement à I-20121 Milan, 20, Via Bagutta, (Italie), Président du Conseil d'Administration, et
- Madame Stefania Cossetti, directrice de société, née à Asti, (Italie), le 1^{er} juin 1968, demeurant professionnellement à I-20121 Milan, 20, Via Bagutta, (Italie), administratrice.

L'assemblée décide de nommer en conformité avec la loi italienne pour un terme de trois ans, un collègue des commissaires, son mandat venant à l'échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009, (collegio sindacale), composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants, auquel collègue sera également confié le contrôle comptable de la société et fixe la rémunération revenant à chaque membre titulaire, pour toute la durée de son mandat, au tarif prévu par l'actuel barème applicable aux «Dottori Commercialisti».

Sont nommés membres titulaires du collège des commissaires, (collegio sindacale):

- Monsieur Giampiero Tamborini, né à Somma Lombardo (VA), le 22 novembre 1932 - codice fiscale TMB GPR 32S22 I819Z - domicilié professionnellement à Milano, via Soperga n. 10 - revisore contabile G.U. n. 31 bis - IV série del 21 aprile 95,
- Monsieur Maurizio Storelli, né à Milano, le 13 juin 1959 - codice fiscale STR MRZ 59H13 F205Y - domicilié professionnellement à Milano via Soperga n. 10 - revisore contabile G.U. n. 31 bis - IV série del 21 aprile 95, et

- Monsieur Antonio Massimo Musetti, né à Carrara, le 5 marzo 1962 - codice fiscale MST NNM 62C05 B832C - domicilié professionnellement in Carrara Corso Rosselli 5/H - revisore contabile G.U. n. 31 bis - IV série del 21 aprile 95.

Sont nommés membres suppléants du collège des commissaires, (collegio sindacale):

- Monsieur Francesco Marciandi, né à Rho, le 26 août 1969 - codice fiscale MRC FNC 69M26 H264X - domicilié professionnellement à Milano corso Matteotti n. 10 - revisore contabile decreto del 15 ottobre 1999 pubblicato sulla G.U. n. 87 suppl. speciale IV série speciale del 2 novembre 1999, et

- Madame Laura Beretta, née à Rapallo, le 24 décembre 1970 - codice fiscale BRT LRA 70T64 H1830 - domiciliée professionnellement à Milano Piazza Meda n. 3 - revisore contabile decreto del 15 ottobre 1999 pubblicato sulla G.U. n. 87 del 2 novembre 1999.

Sixième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Luigi Zunino et à Madame Stefania Cossetti, individuellement ou conjointement, ou à toute personne mandatée par eux, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle leur donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au Registre des Sociétés italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Gillard, C. Dostert, J.-L. Jourdan, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2006, vol. 540, fol. 38, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007016207/231/142.

(070008947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

ACIM, Agrégats de Construction Isolants et Matériaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remerschen, 94, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 72.053.

L'an deux mille six, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGREGATS DE CONSTRUCTION ISOLANTS ET MATERIAUX S.A., en abrégé ACIM S.A., ayant son siège social à L-5440 Remerschen, 94, route du Vin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72.053, constituée originellement sous la dénomination sociale de ADVANCED CONCEPT INGENEERING MATERIALS S.A., en abrégé ACIM S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 968 du 16 décembre 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 5 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 26 du 5 janvier 2002,

- en date du 17 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1231 du 21 août 2002, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en AGREGATS DE CONSTRUCTION ISOLANTS ET MATERIAUX S.A., en abrégé ACIM S.A.

- en date du 28 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1731 du 4 décembre 2002,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Lafon, administrateur de société, demeurant à Remerschen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 10 des statuts.

3) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de l'année suivante.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} octobre 2006 prendra fin le 31 décembre 2006.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. (premier alinéa).** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent trente euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, C. Dostert, J. P. Lafon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2006, vol. 539, fol. 84, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007016221/231/69.

(070008888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

M.I.E. (Matériels d'Installation Electrique) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 79.239.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 19 décembre 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Antonio Randazzo, Administrateur, administrateur de sociétés, 3, Op der Hassel, L-6915 Roodt-sur-Syre;
- Monsieur Michele Greco, Administrateur, administrateur de sociétés, 15, rue de Bettange, L-4974 Dippach;

- Monsieur Olegario Rivero Gomez, Administrateur-Délégué, administrateur de sociétés, 39, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006. L'assemblée générale du 19 décembre 2006 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE S.à r.l., commissaire aux comptes, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, RCS Luxembourg B 62.492.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006. Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour M.I.E. (MATERIELS D'INSTALLATION ELECTRIQUE) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016343/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07403. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Subtarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.769.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel

Director

Référence de publication: 2007016483/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05479. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

B.K.S. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 14, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016509/643/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04082. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

B.K.S. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 14, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016508/643/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04080. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.
